

Comment devenir membre de Court-Circuit ?

Court-Circuit est une association d'opérateurs (organiseurs de concerts et diffuseurs) dont la mission est d'informer, professionnaliser, structurer et fédérer le secteur de la diffusion des musiques actuelles, tant les musiciens que les opérateurs, en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les missions de Court-Circuit se développent sur deux axes :

- **Pour les artistes :**
 - Développement de la plateforme MyCourtCircuit
 - Rencontres et séances d'infos avec les musiciens
 - Dispositifs d'accompagnement de projets et opération de promotion (Concours Circuit, Music In Progress, Loud Program, Séances d'info, Electronic Music Program...)
 - Publications et ressources en ligne
 - ...

- **Pour les organisateurs de concerts :**
 - Développement de la plateforme MyClubPlasma
 - Rencontres et séances d'infos entre professionnels
 - Participation à des événements (inter)nationaux
 - Rencontres professionnelles, observation et représentation du secteur
 - Projets communs (Live DMA, Programmes d'échanges européens, *Melting Pro*, *Les Extras*, recensement des données annuelles en matière d'emploi, de fréquentation, etc)
 - ...

Conformément à ses statuts, **les membres effectifs de l'Association Court-Circuit sont :**

- Des personnes chargées de la programmation régulière au sein de structures culturelles dûment mandatées par elles au nombre maximum de deux par structure ;
- Des personnes non représentatives d'une structure de spectacle, proposées en raison de leur compétence et/ou de leur représentativité institutionnelle.

Les membres adhérents sont les personnes issues du milieu professionnel de la musique (à savoir tout opérateur lié au secteur musical) qui désirent aider l'association à réaliser son objet. Les membres adhérents peuvent proposer des activités à l'asbl et sont invités à participer à celles-ci.

Pour devenir **membre adhérent**, il suffit de remplir la « carte de membre » (la fiche ci-jointe) et de s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le conseil d'administration (25 euros pour la « saison 2017-2018»). Ce montant sera rétrocédé dès réception des données pour l'analyse annuelle du secteur. Les conditions d'adhésion sont ci-dessous*.

Les avantages des membres adhérents :

- Intégrer un réseau reconnu au niveau local, national et international.
- Pouvoir être conseillé pour la structuration et la professionnalisation
- Disposer d'outils d'information et de promotion
- Avoir accès à la plateforme MyClubPlasma
- Pouvoir prendre part aux événements communs (Les Extras, La Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, L'Open Day Club...)
- Etre invité à des événements professionnels et des festivals de showcases (en Belgique et à l'étranger)
- S'inscrire dans une dynamique de développement économique et prendre part à la réflexion sur les enjeux du secteur de la diffusion des musiques actuelles (cachets d'artistes, droits d'auteur, politique culturelle...)
- Participer à l'enquête annuelle qui définit la situation et les enjeux du secteur (nombre de concerts, nombre de spectateur, nombre de travailleurs salariés, indépendants et bénévoles, chiffre d'affaire global du secteur, etc)

Que fait Court-Circuit pour ses membres adhérents ?

Homis les activités décrites ci-dessus, Court-Circuit travaille principalement sur 3 axes :

- Les publics : Court-Circuit organise une promotion « nationale » et développe des projets pour toucher les nouvelles audiences
- Les médias : Court-Circuit sensibilise les médias « nationaux » aux programmations de ses membres
- Les politiques : Court-Circuit représente les organisateurs de concerts auprès des politiques locaux, nationaux et européens.

Court-Circuit est également l'interlocuteur de réseaux tels que le FACIR (Fédération des Auteurs Compositeurs et Interprètes Réunis), la FLIF (Fédération des Labels Indépendants Francophones), Asspropro (Association des Programmateurs Professionnels), ... afin de contribuer au développement global du secteur des musiques actuelles.

Quelles sont les conditions pour devenir membre adhérent de Court-Circuit ?

- Etre actif dans le secteur des musiques actuelles en Wallonie et/ou à Bruxelles et témoigner d'une expérience probante
- Organiser régulièrement des événements musicaux
- Défendre la création musicale
- Avoir une structure juridique
- Etre sensible aux actions de Court-Circuit (<https://www.court-circuit.be/court-circuit/>)
- S'acquitter d'une cotisation annuelle de 25 euros, remboursée chaque année dès la remise de l'enquête.

Infos et contact : 02/550.13.32 – info@courtcircuit.be
--